

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 mars 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DU 111 - Approbation des modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU concernant la suppression d'une réserve de voirie sur la rue d'Aubervilliers, la rectification d'une erreur matérielle et de légères modifications sur le secteur Chapelle International (18e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment son article L.123-13-3 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Paris approuvé les 12 et 13 juin 2006 et ses mises à jour, modifications, révisions simplifiées et mises en compatibilité intervenues depuis lors ;

Vu le projet de délibération 2013 DU 111, en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'approuver les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU relative à la suppression d'une réserve pour élargissement de voirie sur la rue d'Aubervilliers côté impair, à la rectification d'une erreur matérielle sur la représentation du périmètre d'attente sur l'orientation d'aménagement du secteur Paris-Nord-Est et à de légères modifications touchant le périmètre d'attente, le changement de zonage d'UGSU à UG et la délimitation de la localisation P 18-12 sur le secteur Chapelle international (18^{ème}) ;

Vu les plans de situation joints pour information ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement, en date du 18 mars 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement, en date du 18 mars 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO, au nom de la 8^e Commission,

Délibère :

Les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de Paris relative à la suppression d'une réserve pour élargissement de voirie sur la rue d'Aubervilliers côté impair, à la rectification d'une erreur matérielle sur la représentation du périmètre d'attente sur l'orientation d'aménagement du secteur Paris-Nord-Est et à de légères modifications touchant le périmètre d'attente, le changement de zonage d'UGSU à UG et la délimitation de la localisation P 18-12 sur le secteur Chapelle international (18^{ème}) sont approuvées sous la forme suivante :

Le dossier complet de la modification simplifiée ainsi que des registres visant à recueillir les observations et propositions du public seront disponibles du 17 mai 2013 au 17 juin 2013 dans les lieux et aux horaires suivants :

A la mairie du 18^{ème} arrondissement, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h, sauf le jeudi de 8h30 à 19h30.

A la mairie du 19^{ème} arrondissement, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h, sauf le jeudi de 8h30 à 19h30.

Le dossier complet sera également consultable sur le site Paris.fr.

Les observations du public pourront également être formulées par courrier postal ou courriel aux coordonnées suivantes :

Pascal BRAS
Direction de l'Urbanisme
Sous-Direction de l'Aménagement
17, Bd Morland
75004 Paris
pascal.bras@paris.fr

Seules les observations reçues dans la période de mise à disposition du public, soit du 17 mai au 17 juin 2013, pourront être prises en compte.

Ces modalités feront l'objet d'un avis qui sera porté à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition par le biais d'un affichage à l'Hôtel de Ville ainsi que dans les mairies des 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements, d'un affichage sur site ainsi que par une insertion dans un journal diffusé à l'échelle du Département.